# **COUR SUPÉRIEURE**

(Action collective)

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: 500-06-001013-198

DATE: 1er décembre 2020

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : L'HONORABLE PIERRE-C. GAGNON, J.C.S.

#### **LUDOVIC PELLETANT**

Demandeur

C

HYUNDAI AUTO CANADA CORP.

et

**HYUNDAI MOTORS AMERICA** 

et

**KIA MOTOR AMERICA** 

ച

KIA CANADA INC.

Défenderesses

## JUGEMENT AUTORISANT L'ACTION COLLECTIVE POUR FINS DE RÈGLEMENT ET PRÉPARANT L'AUDIENCE DU 23 FÉVRIER 2021

- [1] Le demandeur Ludovic Pelletant et ses avocats présentent leur demande du 2 novembre 2020, réclamant principalement :
  - de prendre acte qu'une Convention de règlement est intervenue le 22 octobre 2020:
  - de fixer au 23 février 2021 une audience virtuelle conjointe de la Cour supérieure de justice de l'Ontario et de la Cour supérieure du Québec, en vue

PAGE: 2 500-06-001013-198

> de présenter la demande d'approbation judiciaire de la Convention de règlement;

- d'approuver les avis longs et les avis abrégés aux membres concernant la tenue de l'audience du 23 février 2021, leur droit de s'exclure du groupe et leur droit de participer virtuellement à l'audience pour exprimer leur point de vue sur la Convention de règlement;
- d'approuver le Plan de notification des avis;
- de fixer au 12 février 2021 l'échéance pour un membre qui voudrait s'exclure du groupe ou indiquer son intention de participer à l'audience du 23 février 2021;
- d'approuver les divers formulaires rendus disponibles aux membres à cette étape.
- [2] Une audience virtuelle s'est tenue le 26 novembre 2020, durant laquelle le Tribunal a vérifié sommairement que les exigences de l'article 575 du Code de procédure civile ( « C.p.c. » ) sont remplies. Les parties en conviennent.
- [3] Les avocats sont d'accord que le Plan de notification R-6 soit complètement exécuté au plus tard le 21 décembre 2020. En cas de retard involontaire, le Tribunal accorde comme délai de grâce la période du 4 au 9 janvier 2021 pour compléter telle exécution. Ainsi, le délai minimal de 30 jours (article 576 C.p.c.) sera respecté.
- [4] À la demande des parties, le Tribunal désigne Epig Class Actions Services Canada Inc., pour agir comme Administrateur du Plan de notification, sur foi d'assurances qu'Epig dispense un service adéquat dans les deux langues officielles.

### POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL

## FOR THESE REASONS, THE COURT:

- [5] ACCUEILLE la d'approuver les avis aux membres du of a notice to class members; groupe;
  - demande [5] **GRANTS** the Application for approval
- [6] collective et **DÉSIGNE** Ludovic Pelletant à pour fins de règlements;
- **AUTORISE** l'institution d'une action [6] **AUTHORIZES** the bringing of a class action and ASCRIBES the status of titre de représentant, mais uniquement representative to Ludovic Pelletant, but only for settlement purposes;
- **APPROUVE** les divers avis aux [7] membres, tels que reproduits en Annexe members, attached as Appendix 1; 1:
  - APPROVES the various notices to
- **APPROUVE** le Plan de notification, [8] tel que reproduit en Annexe 2;
- APPROVES the Settlement notice [8] plan, attached as Appendix 2;

PAGE: 3 500-06-001013-198

[9] entre le 22 décembre 2020 et le 3 janvier 2021;

- PRÉCISE que l'exécution du Plan [9] SPECIFIES that the performance of de notification devrait être suspendue the Settlement notice plan should be on hold between December 22, 2020 and January 3, 2021;
- **APPROUVE** formulaires [10] les d'objection et d'exclusion, tels reproduits en Annexe 3;
- [10] **APPROVES** the objection forms and que opt-out forms, attached as Appendix 3;
- FIXE au 12 février 2021 l'échéance un formulaire d'exclusion doit dûment être an opt-out form or an objection form; transmis:
- [11] SETS on February 12, 2021 the d'ici laquelle un formulaire d'objection ou deadline before which to properly transmit
- [12] **FIXE** au 23 février 2021 à 10 h HNE la tenue d'une audience conjointe virtuelle de la Cour supérieure de justice de l'Ontario et de la Cour supérieure du Québec. principalement pour présentation de la demande d'approbation de la Convention de règlement;
- SETS on February 23, 2021 at [12] 10:00 a.m. EST a joint online hearing of the Superior Court of Justice of Ontario and of the Superior Court of Québec, mainly for the presentation of Application to approve the Settlement Agreement;
- **DÉSIGNE** Epiq Class Actions [13] Services Canada Inc. pour agir en qualité d'Administrateur du Plan de notification:
- **APPOINTS** Epig Class Actions [13] Canada Inc. to act as Services Administrator of the Settlement notice plan;
- **ORDONNE** que la Convention de des affichées au Registre actions collectives, par les avocats des membres;
- **ORDERS** that the Settlement [14] règlement et sa traduction française soient Agreement and its French translation be posted promptly on the Registry of class action, by class counsel;
- [15] **SANS FRAIS** de justice.
- [15] WITHOUT COSTS.

Annexe 1: Avis aux membres Annexe 2: Plan de notification

Annexe 3: Formulaires d'exclusion et d'objection

500-06-001013-198 PAGE : 4

Me Christine Nasraoui

MERCHANT LAW GROUP

Avocats pour le demandeur

Me André Ryan
Me Shawn Finn
BCF
et
Me Cheryl Woodin
BENNETT JONES
Avocats pour les défenderesses
Hyundai Auto Canada Corp., Hyundai
Motors America, Kia Motor America et
Kia Canada Inc.

Date d'audience : 26 novembre 2020